

A l'orée des villes, l'activité mise en zone

La banalisation est-elle inéluctable ?

Séminaire

jeudi 16 octobre 2014, Halle aux Vivres, BROUAGE

Objectifs : Élaborés au niveau des intercommunalités, rares sont les projets de zones d'activités dont la conception bénéficie d'autant d'attention que les parties du territoire, affectées à l'habitat ou aux grands équipements. Consacrés au travail humain et souvent placés en entrée des villes, ces espaces devraient être le reflet des dynamiques locales et la « vitrine » de leur cadre de vie, alors qu'ils présentent souvent un aspect peu attractif. Comment faire en sorte qu'à l'avenir les zones d'activité résultent davantage d'une pensée exigeante en termes d'aménagement, de services communs et d'aspect ? Comment en assurer la continuité et le suivi dans le temps ainsi que la qualité architecturale et paysagère pour en faire de véritables quartiers de la ville ?

Public : Maires et adjoints des communes du département. Directeurs généraux et cadres des collectivités territoriales et des intercommunalités en charge de l'urbanisme et du développement économique. Directeurs et chargés d'opération des Offices et SA HLM, des S.E.M. Professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, conseillers des CAUE.

Les exemples existent où la conception et la mise en œuvre d'une zone d'activités résultent d'un véritable « projet », traduisant une vision et une volonté d'organisation du territoire.

La priorité, légitimement donnée à l'accueil d'entreprises créatrices d'emplois, ne contraint pas à « vendre à la découpe » des espaces au fur et à mesure des demandes, en opérant les ajustements fonciers tant bien que mal. Il est possible d'assurer l'évolution d'une zone d'activités avec la souplesse nécessaire, dans le respect d'orientations qui ne font pas obstacle à l'accueil et au développement des entreprises.

La qualité d'une zone d'activité en termes d'architecture et de paysage constitue une plus-value pour la collectivité comme pour les entreprises qu'elle accueille.

Le Centre national de la fonction publique territoriale, l'Association des Maires de Charente-Maritime et le CAUE 17 proposent ce séminaire de réflexion afin d'aider chaque collectivité à identifier les moyens et méthodes à mettre en place pour que la conception et la gestion des espaces d'accueil des activités humaines soient davantage inspirées par la « culture du projet ».



Renseignements et contacts auprès du CAUE 17

85 bd de la République - CS 81 076 - 17076 LA ROCHELLE cedex 9

Tél : 05 46 317 190 - email : contact@caue17.fr

9.00 - Inscriptions, remise des dossiers.

9.30 - Accueil par Léon Gendre, Maire de La Flotte, Président du CAUE 17 et Sébastien Nani, Directeur du CNFPT, Antenne de Charente-Maritime.

9.45 - Introduction : « Les zones d'activités économiques, nouveaux enjeux ». Michel Gallice, Directeur du CAUE 17.

10.00 - « La reterritorialisation de l'entreprise, une nécessité ? ». Jean-Marie Cardébat, Professeur des Universités, docteur en Sciences Économiques, Université de Bordeaux IV.

10.45 - « Comment favoriser la qualité des zones d'activités ? ». Vincent Degrotte, Directeur du CAUE de Loire-Atlantique.

11.30 - Échange avec les intervenants et Patrick Remenieras, Directeur de la Société d'Économie Mixte d'Aunis et Saintonge (SEMDAS), animé par Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.

12.00 - Déjeuner buffet pris en commun.

13.30 - « Les attentes de l'entrepreneur ». Alexandre Derive, Chef d'entreprise, Président du Club d'entreprises de Périgny.

14.00 - « Favoriser l'activité durable : un projet d'écologie industrielle ». Alexandre Petrozzi, chef de projet, Association Biotop, Éco-réseau d'entreprises.

14.30 - Renouveler l'approche des Zones d'activité économique (cas pratiques). - « La requalification ». Antoine Hériteau, vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et François Papin, chargé de mission Environnement.

- « La maîtrise d'ouvrage » (méthodes et gestion). Henri Lambert, vice-Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et François Ferron, directeur du pôle Aménagement et Patrimoine.

15.30 - « Quelle stratégie de l'offre d'accueil ? ». Débat avec les intervenants et la salle autour de la synthèse de la journée par Jean-Marie Cardébat. Animation : Michel Gallice, Directeur du CAUE 17 et Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.

16.00 - Fin de la session.

INSCRIPTION

Séminaire

jeudi 16 octobre 2014, Halle aux Vivres, BROUAGE

Nom :
Prénom :
Organisme / Collectivité :
Adresse :
Code Postal / Ville :
Tél : Courriel :

Pour les fonctionnaires territoriaux - Attestation CNFPT

Fonction / grade : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Validation souhaitée formation de perfectionnement
 formation de professionnalisation tout au long de la carrière
 formation de professionnalisation suite à prise de poste à responsabilité
 formation de professionnalisation au premier emploi

CAUE 17

85 bd de la République

CS 81076

17076 LA ROCHELLE cedex 9

Frais d'inscription (déjeuner inclus) : 75 euros.

Inscription et règlement, par chèque bancaire ou mandat administratif, à adresser au CAUE 17

avant le 30 septembre 2014

chèque joint
 mandat administratif

